



## ARNAQUE INDUSTRY + COMMERCE

Par **TITISTEPH**, le **13/02/2013 à 18:43**

Bonjour,

Comme beaucoup de commerçants indépendants, j'ai reçu cette fameuse mise à jour envoyée par industry + commerce, qui en fait n'en était pas ! Depuis je reçois régulièrement des rappels pour facture non payée, ainsi que des mises en demeure... Qu'est-il-advenu de tous ces internautes arnaqués eux aussi ? Ont-ils finalement payés ou est-ce-que finalement cette société frauduleuse a fini par les oublier ?

Mon harcèlement date de juillet 2012, aujourd'hui février 2013, je ne sais plus quoi faire pour que ces harcèlements cessent ?

Merci de votre réponse

Par **Maitre Yaël AMAR**, le **05/06/2013 à 17:45**

Madame, Monsieur,

Certains de mes clients sont également victimes de cette société qui a depuis changé de nom. Dans la mesure où leurs méthodes sont dolosives et si vous avez contesté par recommandé avec accusé réception leurs demandes abusives de règlements il leur appartient de saisir une juridiction française pour obtenir le recouvrement de leur créance.

Il me paraît peu probable qu'une juridiction française valide la commande et ne condamne au paiement.

Espérant avoir répondu à votre question

Par **bernasco**, le **19/06/2013 à 09:48**

j ai reçu un document de mise a jour de industry+commerce c est une mechante arnaque,j ai vue un copain avocat qui m a explique que c était classique,j ai vu la police, qui m a explique que le gouvernement espagnol ne faisait rien contre cela,la banque est a paterna(Espagne) les document viennent de zurich ,il y a evidement des complices en France,puisque ,les cheques envoyes en Espagne ne peuvent etre encaisses, il sont donc encaisses en France,voila un nouveau banditiste qu il faut eradiquer

Par **vanvan1**, le **19/10/2013** à **17:28**

Bonjours,

je suis aussi harceler par cette société depuis Aout 2013, j'ai contesté en recommandé et confirmé mon désaccord par mail et fax. je ne sais pas encore ce que ça donnera mais j'ai lu sur le site de la DGCCRF que si perdurait, il fallait saisir la direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de votre département de résidence d'une plainte, soit sur la base de la publicité mensongère (si l'entreprise est située en France), soit dans le cadre de la coopération administrative internationale (si l'entreprise est domiciliée à l'étranger).  
Affaire à suivre!!

Par **dmeyer**, le **20/10/2013** à **10:49**

en effet,répondre par un LRAR, saisir la DGCCRF et ne pas donner suite au paiement est la bonne solution.

Par **winch**, le **05/01/2014** à **17:55**

cela fait le 2éme message que je recois en faite le 1er rappel je ne sais que faire! le 1er mon fils m'a dit poubelle et maintenant je ne sais plus?

Par **P.jouenne**, le **17/03/2014** à **17:00**

Bonjours,

Moi aussi victime je suis allé voir mon assureur qui me dit de laisser courir,d'accord mais si je dois payer un jour ???

Par **benatif**, le **19/03/2014** à **12:41**

je subit depuis 2011 l'arnaque sur le wb commerce et industrie venant de valence paterne exactement interception de document officiel avec cachet et signature biensur et montage honteux et mal fait d'un contrat m'engageant a 997 eu par an j'ai laisser courir sur le conseil de mon juriste aujourd'hui telephone sur mon lieu de travail me proposant de reduire 3000 EU DE FRAIS NORATOIRE A 997 pour sortir deffinitivement de ca  
[smile17]j'ai écrit a la chambre des commerce en leur relatant les faits il faut tous ensemble saisir la repression des fraudes le seul moyen de prouver notre bonne foi  
je ne paye pas biensur car je n'ai jamais adherer a tout ca  
voila ne nous laissons pas faire le commerce est dur avec la crise on ne va pas encore nous incombe cela

tous avos courrier svp

Par **benatif**, le **19/03/2014** à **12:44**

il faut ecrire absolument a la chambre des commerce le tribunal et saisir la repression des fraudes plus on sera lus tot cette histoire s arrettera

Par **kinou64**, le **20/03/2014** à **10:26**

Bonjour,

Je suis également une victime de cette arnaque, ce fameux "contrat" signé en novembre 2012 pensant que c'était une mise à jour de coordonnées (que nous sommes naïf quand même...) nous poursuit depuis. Nous avons réglé la première échéance en nous disant, bon nous avons fait une erreur nous l'assumons, mais maintenant viennent les réclamations pour la suite. Je m'apprête à faire un courrier RAR mais nous allons certainement régler cette nouvelle échéance... Je veux bien me joindre à votre action pour dénoncer cette arnaque mais peut on peut être avoir un modèle de courrier et tous envoyer le même?? Et surtout comment peut ont mettre fin à cette "collaboration"????

Merci pour votre aide.

A très vite

Par **benatif**, le **20/03/2014** à **12:49**

bonjour il suffit d expliquer votre situation mais sachez quand payant vous etes senser accepter

Par **kinou64**, le **20/03/2014** à **13:42**

Vous vous n'avez rien réglé du tout depuis le départ?

Moi j'ai déjà réglé la première année...

Du coup est-ce que vous croyez que j'ai encore un recours?

Par **loupriot**, le **27/03/2014** à **14:05**

Concernant ceux qui ont ete victime de Industry et Commerce il faut deposer plainte sur le site "arnaque sur internet" qui ouvre le questionnaire "internet signalement"

Ce site permet que la plainte suive par interpole puisque ces arnaqueurs ont leur siege à PATERNA en ESPAGNE.

La DDPP et autres ne "s'occupent"? que des arnaqueurs qui ont leur adresse en France.

Par **V92**, le **28/03/2014** à **12:13**

Pareil : j'ai rempli ce que je pensais être une demande d'informations de la CCI, signé et retourné le document. Depuis je suis poursuivie par Commerce & Industry au motif que j'aurais signé un bon de commande pour insertion dans un annuaire professionnel ! L'affaire date de 2011. J'ai envoyé un courrier recommandé et refusé de payer. Relances. Ce qui ne les a pas empêché de continuer à me poursuivre de leurs prétentions. Maintenant, mon "dossier" a été confié à un service de recouvrement. On me réclame près de 3000€ et, à défaut de paiement, l'affaire irait au tribunal (je viens d'avoir une conversation téléphonique avec quelqu'un qui m'a laissé un message tél en se présentant comme le "cabinet SOGEM" (?), chargé du recouvrement par C&I). Tentative d'intimidation ou pas ? Je refuse de me laisser faire et de payer. C'est une honte ! Maintenant, quelles voies de recours ? Confier le dossier à un avocat, ce n'est pas gratuit. Une association de consommateurs pourrait-elle agir en notre nom ?

Par **loupiot**, le **30/03/2014** à **19:34**

Je suis victime comme vous de ces aigrefins. Je les ai d'ores et déjà averti que je demanderai à mon avocat soit de les poursuivre s'ils envoyaient un huissier pour recouvrement soit de se préparer à me défendre s'ils intentaient une procédure ce qu'ils ne feront pas car ils savent parfaitement qu'ils perdraient. A lire du reste les messages sur les sites aucun d'entre vous d'entre vous n'a été poursuivi devant un tribunal!!! Ils se contentent de menacer mais toute société de recouvrement ou tout huissier doit intervenir uniquement après un jugement!! Par contre le conseil de déposer plainte à la DDPP mène à une impasse car cet organisme ne traite pas le cas Industry et Commerce leur siège social étant en Espagne!!!

Par **JMT**, le **31/03/2014** à **15:12**

Je tenais à vous apporter mon témoignage :  
Nous avons également reçu cette fameuse mise à jour qui a tourné en cauchemar ( le 13.10.2013 )..  
Ne payez surtout pas sinon cela veut dire que vous acceptez !!  
Contactez la gendarmerie et vous serez surpris de voir comme cette "industry+ commerce " est connue de leur service !! Ceci est une arnaque et ne cédez surtout pas à leur pression ( qui ne s'arrêtent jamais ).  
Il faut contacter la répression des fraudes et leur expliquer votre affaire ..  
Nous sommes apparemment très nombreux à nous être fait avoir !!! Mais surtout ne payez pas .

Par **beausemlant**, le **15/04/2014** à **19:07**

Bonjour eh ben aujourd'hui c'est mon tour , garagiste dans la drôme je me suis aussi fait avoir , mais j'ai toujours refusé de payer depuis 15 septembre 2011. La semaine dernière ils m'ont

contacter sois disant un entreprise de recouvrement , je leur ai donc demander de m envoyer le dossier et que j en parlerai avec mon avocat.Ils ont tout simplement refuser de me l envoyer.Aujourd hui lettre recommandee avec ar que j ai recut et donc j ai decider de verifier sur le net.Sacrée surprise quand je vois le nombre de plaignants.Il est hors de question que je paie et je suis d accord de me rapprocher de qui voudra pour fare arreter cette bande d escrocs. Je repondrai a tous mail [straub.service.auto@bbox.fr](mailto:straub.service.auto@bbox.fr)

Par **Gaec Les 2 Châteaux**, le **17/04/2014 à 16:55**

Bonjour, mes beaux frères agriculteurs ont été victimes également de cette arnaque. Comme la plupart d'entre vous, ils pensaient faire une mise à jour auprès de la Chambre du Commerce. Au bout de 6 mois de relance, ils ont réglé la 1ere facture de 997 €. Je leur ai dit de ne plus rien payé et j'ai adressé une lettre recommandée à la société en Espagne. Je suis pour le moment sans nouvelles. Je vous tiendrais informés de la suite.

J'avais trouvé sur un autre blog la réponse suivante :

"Réponse de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nancy (trouvée sur internet)

En cas de renvoi du document signé par erreur ou faute d'attention, la chambre de commerce de nancy conseille de ne pas se laisser intimider et de réagir.

- Envoyer un courrier de rétraction dans le délai de 7 jours n'a pas de réelle portée juridique. Mais il est judicieux d'envoyer un courrier recommandé avec avis de réception en expliquant les raisons du refus de payer et en demandant un justificatif de la parution.
  - Si le paiement a déjà eu lieu et a défaut d'accord à l'amiable, saisir le Tribunal de Commerce pour demander l'annulation du contrat sur le fondement de « vice de consentement » - erreur ou manœuvres dolosives, article 109 du Code Civil, voir l'obtention de dommages et intérêts. L'assistance d'un avocat est facultative mais recommandée.
  - Déposer plainte auprès du procureur de la République (par simple courrier ou en allant à la Police)
  - Saisir la Direction des Fraudes DDCCRF et tenter de se grouper avec d'autres victimes (et il y en a beaucoup !! (comme votre site par exemple)
  - > l'entreprise étant située à l'étranger il faut demander l'action de la DDCCRF dans le cadre de la coopération administrative internationale, qui inclut l'Espagne".
- J'ai bon espoir que l'on puisse faire quelque chose.N'hésitez pas à me contacter [celineborca@hotmail.com](mailto:celineborca@hotmail.com)

Par **AREC**, le **22/04/2014 à 13:55**

L'association de Recherche et d'Etude sur la Caraïbe(AREC) petite association à but( non lucratif est victime de la même arnaque. Nous n'avons pas payé et répondu seulement que nous n'étions pas concernés Résultat depuis quatre lettre sur lettre. Ce jour je fais un courrier et porte plainte auprès du procureur de la République basé à Fort-de France et m'adresse à la répression des fraudes.

Par **Etype**, le **29/04/2014 à 12:11**

Bonjour. Je me joins malheureusement à vous tous, victimes de ces "Cyber" truands. Pour ma part, c'est une histoire qui date de février 2012. Je n'ai rien renvoyé mais ma signature a été usurpée à partir d'un contrat signé chez...Kiloutou !. La société Commerce et Industrie doit avoir quelques rabatteurs ici et là qui, moyennant finances, placent un carbone sous le formulaire que vous signez. Cela s'est passé comme ça pour moi... Bien sur, le courrier envoyé par la suite au siège de la société Kiloutou n'a pas eu de réponse. J'ai malheureusement déposé le bilan de ma société en Aout 2012 mais aujourd'hui encore, le service contentieux de ces truands continue de me harceler et me propose même un arrangement.... Ils n'auront pas un centime de ma part ou...ok si ils viennent chercher leur chèque en personne. Je sais recevoir....  
etype66@free.fr

Par **raptor**, le **08/05/2014** à **13:32**

moi je suis dans le meme ka depuis 2011 ET TOUJOUR DES LETTRES COMME QUOI JE LEUR DOIT 3000EURO MET JE NE PAIRET JAMAIS

Par **véline**, le **15/05/2014** à **15:54**

Bonjour, moi aussi j'en suis honteusement victime. Je suis Kiné et quand j'ai créé ma SCI pour mon cabinet, j'ai reçu comme vous ce papier "registre de commerce et industrie". depuis 2012 j'ai des lettres...des lettres...des lettres.... Je me demandais si on ne pouvait pas se rassembler et contacter des médias comme Elise lucet et son cash investigation, ou envoyés spécial.... Bref faire parler les médias, parce que je pense que c'est eux qui ont le pouvoirs de faire bouger les choses!!!!

Par **f2c**, le **20/05/2014** à **16:50**

bonjour apres les courier , les coups de téléphone ils sont passés au recommander.....

Par **ASSE**, le **21/05/2014** à **11:40**

Bonjour,  
Je suis secrétaire dans un garage et j'ai fait la même erreur en remplissant ce fameux document en février 2012.  
Aujourd'hui j'ai reçu une lettre de mise en demeure.  
Que faut il faire.

Par **véline**, le **21/05/2014** à **17:27**

bonjour

J'ai contacté "que choisir" (j'y suis abonnée. Les avocats m'ont dit que seuls les tribunaux peuvent nous obliger à payer. Je fais des dossiers pour envoyer lettres explicative + copie des tous les papiers, relances..... qu'ils m'ont envoyés. Et j'envoie le tout à la DDGCRF (répression des fraudes) et DDPP (Protection des populations) Au plus on sera nombreux à se rassembler, au plus la répression des fraudes sera interpellée.. Ou que choisir!

Par **véline**, le **21/05/2014** à **17:58**

bonjour

J'ai contacté "que choisir" (j'y suis abonnée. Les avocats m'ont dit que seuls les tribunaux peuvent nous obliger à payer. Je fais des dossiers pour envoyer lettres explicative + copie des tous les papiers, relances..... qu'ils m'ont envoyés. Et j'envoie le tout à la DDGCRF (répression des fraudes) et DDPP (Protection des populations) Au plus on sera nombreux à se rassembler, au plus la répression des fraudes sera interpellée.. Ou que choisir!

Par **ASSE**, le **22/05/2014** à **10:23**

Bonjour,

Je suis un peu perdue vous dites que vous avez envoyé des courriers mais je ne connais aucun de ces organismes. Pouvez-vous me donner les noms et les adresses et ce que vous avez écrit dans vos courriers. Merci d'avance

Par **véline**, le **22/05/2014** à **11:37**

bonjour

voici le lien pour les adresse en fonction de votre département

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDCSPP>

tenez moi au courant de l'avancée de votre dossier.

cordialement

Par **itague0**, le **03/06/2014** à **09:57**

Bonjour

Comme beaucoup d'entre vous je suis victime des harcèlements de cette arnaque depuis novembre 2012 pour une publication de leur communication début 2013. En effet, comme vous j'ai pensé qu'il s'agissait de la mise à jour d'un document officiel sans entrer dans une lecture détaillée des petites lettres de bas de page dont la formulation est manifestement bien étudiée pour tromper les gens.

Bien sûr je n'ai rien payé et j'ai dénoncé par lettre recommandées dès le début le 5 janvier 2013, de nouveau en février 2013 puis le 28 août, le 15 et le 19 novembre 2013.

Depuis j'écris en lettre simple et vu qu'ils répondent, c'est donc qu'ils les reçoivent. Je leur ai adressé des courriers en février, avril et mai 2014. Depuis le début je leur ai dit que je ne souhaitais pas poursuivre une quelconque collaboration avec eux et qu'ils feraient la preuve de leur mauvaise foi en continuant à m'adresser des courriers de réclamation. La preuve de leur mauvaise foi est désormais parfaitement établie. Dans le cas contraire ils m'auraient proposé une transaction.

En revanche je m'adresse à notre amis avocat qui a eu la gentillesse de répondre que dois je faire de plus sinon tenir mon dossier à la disposition de tous et écrire à la DDPP et la DGCCRF?

Merci

Par **le bouif**, le **06/06/2014** à **14:27**

je voulais savoir ou vous en etiez avec eux, qu'a donné leur mise en demeure? j'en ai reçu moi aussi, je me pose beaucoup de questions. comme vous je me demande ce que sont devenu les anciens arnaqués.

Par **myosotis**, le **10/06/2014** à **14:47**

Bonjour,

Nous sommes une association également victime de cet organisme, nous avons alerté la DGCCRF qui nous a indiqué en retour qu'elle n'était compétente que sur le territoire national et qu'elle ne pourrait donc pas procéder à une enquête étant donné que le siège de "industry+commerce" est situé en Espagne. Nous attendons les suites de notre plainte auprès du procureur de la république. Et pour vous qu'en est-il?

Par **zoltis**, le **12/06/2014** à **15:50**

sur cette page on trouve des choses intéressantes.

JE vais adresser mail et courrier à ces endroits la.

Courage et tenez nous informé tous autant que nous sommes de ce qu'il se passe ce sera intéressant à suivre.

Par **véline**, le **16/06/2014** à **14:48**

bonjour, voici les derniers faits qui me concernent! J'ai donc fait parvenir par courrier remis contre signature. La DDPP m'a répondu qu'ils ne pouvaient rien pour moi. Je viens de recevoir la réponse de la DIRECCTE, qui me dit que ma plainte a été au pôle C de la DIRECCTE du languedoc-roussillon. Cette dernière a été désignée comme chef de file pour les litiges qui mettent en causes des sociétés espagnoles. L'adresse est 3 place Paul Bec CS39538 34961 Montpellier cedex 2  
Tel 0430630630.



Voilà ce que je peux porter à votre connaissance aujourd'hui.

Par **loupiot**, le **17/06/2014** à **09:57**

AVEZ VOUS REMARQUEZ MES AMIS INTERNAUTES QU'AUCUN D'ENTRE VOUS N'A ETE POURSUIVI DEVANT UN TRIBUNAL MALGRE LES MENACES DE LEUR SOI DISANT SERVICE CONTENTIEUX!!  
CURIEUX NON?? ILS SAVENT PARFAITEMENT QU'ILS N'ONT AUCUNE CHANCE D'AVOIR GAIN DE CAUSE ET QU'UNE JURISPRUDENCE DEFAVORABLE METTRAIT FIN A LEURS MENACES ET A LEUR ARNAQUE!!

Par **véline**, le **17/06/2014** à **14:22**

En fait je ne vous ai envoyé aucun message! A chaque fois que quelqu'un poste une réponse, on a un mail mentionnant un message.

Par **E B**, le **27/06/2014** à **14:38**

Montpellier, le 27 juin 2014  
Monsieur,

Par courriel enregistré ce jour dans mes services, vous avez appelé mon attention sur les agissements d'un établissement à l'enseigne Industry + Commerce, qui propose des référencements d'entreprises dans un annuaire professionnel.

En fait, c'est une société espagnole PORTAL EMPRESARIAL SL, dont le siège social est à PATERNA (province de VALENCIA), qui propose des insertions dans un annuaire professionnel. Cette société est liée à EUROPEAN CITY GUIDE, bien connue de nos services.

Ces propositions d'insertion sont le plus souvent présentées comme gratuites ou comme étant de simples vérifications des coordonnées des professionnels sollicités. Elles n'apparaissent pas clairement comme des propositions contractuelles (l'offre de contrat et le montant à payer étant le plus souvent indiqués en petits caractères). Cette société vous réclame ensuite, en général sous forme de lettre comminatoire, le paiement d'une somme déterminée représentative notamment, selon ses responsables, du coût de la parution du guide sur internet.

Ces pratiques qui donnent lieu à de nombreuses plaintes sont bien connues des services de la DGCCRF. En vertu du principe constitutionnel de territorialité des lois, les compétences géographiques des agents de la DGCCRF sont limitées au seul territoire national. Il ne m'est donc pas possible de faire procéder à une enquête sur cette société ou d'intervenir directement auprès d'elle.

Cependant, en cas de pratique transfrontière illicite caractérisée (publicité trompeuse ou de nature à induire en erreur, tromperie, voire tentative d'extorsion de fonds), mon service peut saisir, dans le cadre de la coopération mise en place au sein de l'Union européenne ou de l'OCDE, les autorités compétentes du pays concerné. J'ai déjà saisi les autorités espagnoles

d'affaires identiques concernant la même entreprise et ayant donné lieu à un certain nombre de plaintes émanant de professionnels installés en France.

A cet égard, je vous précise que cette société a déjà fait l'objet de diverses condamnations par les autorités de Catalogne mais a quitté Barcelone pour s'installer à Valence.

Le Tribunal Correctionnel de Bruxelles a condamné les responsables de la Sté European City Guide à une amende de 250 000 euros. Jugement pénal rendu le 8 mars 2007 Condamnation confirmée par la Cour d'Appel de Bruxelles le 4 mars 2009.

Par jugement du 28 octobre 2010, le Tribunal Correctionnel de Saint Etienne a condamné le dirigeant de la société espagnole ECG, pour pratiques commerciales trompeuses, à 30 000 € d'amende et 6 mois de prison assortis du sursis. Condamnation confirmée par la Cour d'Appel de Lyon le 14 septembre 2011. (Pourvoi en cassation).

En matière d'action civile, notamment de saisine des juridictions commerciales pour demander l'annulation des contrats sur le fondement de l'article 1109 du code civil (vice de consentement, manœuvres dolosives), il convient de noter que la juridiction civile juge au cas par cas et sur la base d'un seul et unique contrat.

Elle ne prend pas en compte la dimension nationale ou internationale de l'affaire y compris dans sa composante pénale. Il en résulte des décisions de justice qui ne sont pas unifiées.

En effet, plusieurs décisions, au plan purement civil, dont l'une concerne European City Guide, sont intervenues, parfois à l'avantage du professionnel plaignant, parfois en faveur de la société. Dans tous les cas, ce sont les victimes qui ont déposé plainte et non les sociétés proposant des annuaires.

Néanmoins, certains juges ont estimé qu'une lecture attentive du formulaire aurait permis d'éviter l'engagement vis à vis de ce type d'entreprise. Effectivement, il est important de noter que le formulaire diffusé par European City Guide a été modifié et que sa présentation actuelle indique, au bas du document, la mention « commande » et le coût annuel qui en résulte.

European City Guide procède, notamment par l'intermédiaire de sociétés de recouvrement comme Premium Recovery ou Gravis, et au cas présent Legal Department, à des « relances agressives » de ses « clients » et les menace d'obtenir une décision de justice à leur rencontre dans leur Etat d'origine, en vue de les amener à procéder à un règlement complet ou à une transaction « amiable ».

Pour répondre à votre questionnement, le plus aisé est en effet de vous abstenir de répondre. A l'heure actuelle, et en l'absence de décision définitive dans ces dossiers, il convient de considérer que le contrat que vous avez conclu avec PORTAL IMPRESARIAL S.L. existe et que vous êtes censée honorer votre engagement de payer.

Toutefois, pour vous contraindre à le faire, PORTAL IMPRESARIAL S.L. devra nécessairement disposer d'une décision de justice ordonnant le paiement.

Deux types de menaces d'obtention d'une décision de justice devant la juridiction compétente pour les litiges afférents au contrat (généralement la juridiction du siège de l'entreprise) sont généralement utilisés : soit la menace d'obtention d'une injonction de payer, soit celle de l'obtention d'un titre exécutoire européen, ces deux actions judiciaires étant fondées sur les règlements européens qui portent leurs noms.

Le titre exécutoire européen obéit à des conditions extrêmement strictes qui ne paraissent pas remplies par la société European City Guide, ni par aucune des sociétés étrangères qui proposent des insertions dans des annuaires. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, la société ECG se contente généralement d'annoncer un « préavis d'assignation ».

Je vous précise qu'une société de recouvrement ou un avocat ne signifient pas des décisions de justice. Au mieux, ils pourraient saisir un juge, au nom et pour le compte de PORTAL IMPRESARIAL S.L. Vos droits resteraient les mêmes que dans une affaire introduite directement par PORTAL IMPRESARIAL S.L.

En conclusion, et quand bien même cette société, ou une autre, parviendrait à obtenir une

telle décision d'un tribunal compétent, il reviendrait au professionnel français de la contester immédiatement, ce qui aurait pour effet de suspendre la procédure.

Plus généralement, je vous informe que la DGCCRF mène un certain nombre d'actions afin de lutter contre les pratiques déloyales de certaines sociétés proposant l'insertion de coordonnées dans des annuaires professionnels. C'est ainsi qu'afin de sensibiliser les entreprises et les organisations professionnelles, des informations pratiques ont été mises en ligne sur le site Internet du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf> (rubrique « Accès par profil » puis « Professionnels » et dans « Accès thématiques » cliquer « Dossiers professionnels »).

Je vous invite à prendre connaissance de ces informations en consultant le site du Ministère. Enfin, devant le refus du professionnel de régler la somme prétendument due, ECG propose « d'annuler le contrat » contre le règlement, sans délai, d'une somme minorée représentant des « frais administratifs ».....

En tout état de cause, je ne puis que vous inviter à faire preuve de la plus grande prudence à l'égard de telles sollicitations commerciales et à ne pas céder aux tentatives d'intimidations ou à d'éventuelles menaces.

Une fois que vous avez signé et êtes répertorié dans le fichier de ces sociétés, on ne cessera de vous relancer, quel que soit le motif que vous invoqueriez pour mettre fin au contrat.

Etant donné l'importance du nombre de plaintes parvenant dans mon service, je vous remercie d'éviter de me transmettre les courriers que ECG, ou ses sociétés de recouvrement, vont continuer de vous envoyer. Toutefois, je ne manquerai pas de vous informer par lettre circulaire de toute évolution significative de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Chef de Pôle  
L'Inspecteur expert

Jean-Jacques Fournials

Par **divige40**, le **04/08/2014** à **15:38**

moi aussi je suis arcelee depuis 2 ans malgre des menaces mais je n'ai jamais rien paye et je tiens le coup ils m'ont aussi envoyer un cd. je souhaite porter plainte a la reprecion des fraudes si vous voulez vous joindre a moi faites le moi savoir merci

Par **pasc2**, le **04/08/2014** à **17:48**

Bonjour,  
depuis deux années je reçois aussi des relances pour des factures. J'ai reçu aujourd'hui un CD room. Que dois-je faire ? le renvoyer à l'expéditeur par RAR ?

merci de me donner votre avis  
pascale blondeau

Par **micelmichel**, le **20/08/2014** à **11:48**

Bonjour les amis cela fait 3 ans que je reçois du courrier dans ma boîte à lettre. Ce courrier n'a aucune valeur car il n'est même pas envoyé en accusé réception. Sachez qu'une mise en demeure n'a de poids que si elle est remise en main propre par huissier ou recommandé. A ce stade, commerce+industrie envoie un courrier de relance ou mise en demeure qu'en envoi simple, cela s'apparente à du spam tout simplement. Cependant ne payer pas il s'agit simplement d'une arnaque... PAS DE PANIQUE VOUS NE RISQUEZ STRICTEMENT RIEN :)

Par **DSCF**, le **28/08/2014** à **15:05**

JE SUIS AUSSI HARCELER PAR CETTE SOCIETE QUI PRETEND QUE J'AURAIS SIGNE UNE DEMANDE D'INSERTION DANS UNE PARUTION "COMERCE& INDUSTRIE" pour UEN SCI.

AUCUNE ORDRE N' A ETE SIGNE POUR UNE SCI (aucun intérêt de faire de la publicité pour une SCI Familiale): cette société tente de nous scroquer et nous harcèle avec des mises en demeure, des menaces d'huissier etc etc.

Pouvez vous m'indiquer si un comité de défense ou un regroupement de personnes s'est constitué et comment prendre contact avec.

j'ai également reçu un CD : je n'ai jamais passé commande !

Ce comportement est agressif et scandaleux ! Faut-il que j'aille déposer plainte ?

Merci pour vos réponses.

bien cordialement

Jean Luc

Par **bernard15**, le **15/09/2014** à **14:59**

Bonjour,

je suis dans le même cas que vous tous, formulaire envoyé en octobre 2013.

Lettre de rappel, cd rom, et maintenant courrier me demandant le paiement de 1994 euros (2 x 997, soit 2 publications).

J'ai bien lu la note de l'inspecteur expert chez DGCCRF de Montpellier et je remercie vivement E B de l'Ille-et-Vilaine de l'avoir transmise !

Je n'ai encore rien payé et n'ai absolument pas l'intention de payer ces escrocs.

Par contre, je vais quand même leur envoyer un A.R. pour dénoncer ce contrat et ces pratiques dolosives.

Un avocat, ou tout autre personne pourrait-il mettre en ligne ce qu'il convient de leur écrire ?

Le langage juridique est tellement complexe que je ne voudrais pas mal rédiger ce courrier qui pourrait leur donner des armes supplémentaires pour leur escroquerie.

Ou alors ne rien faire ?

Merci de vos réponses

Bernard

Re-bonjour !

Après mûre réflexion, ma décision est prise, je n'envoie aucun courrier, je ne les contacte pas, ni par téléphone, ni par mail.

Pour l'instant, tous ces courriers (lettre de relance, CD rom, etc) envoyés comme courrier ordinaire n'ont aucune valeur juridique, et simplement leur répondre pourrait en accuser réception.

J'agis comme eux, en toute mauvaise foi ; pour l'instant je n'ai rien reçu !

Dès leur premier AR, j'aviserais la DGCCRF de Montpellier qui connaît bien cette société espagnole.

Ces escrocs jouent avec le harcèlement et misent sur notre lassitude, notre stress, notre inquiétude.

Et s'ils obtiennent une injonction de payer d'une autorité européenne, ce dont je doute fort, et bien je la contesterai aussitôt, la suspendant sur le champ.

D'ici là, de l'eau aura coulé sous les ponts !

Pour résumer, je n'ai rien reçu et je ne les contacte absolument pas !

Par **N61**, le **18/09/2014** à **12:29**

Bonjour,

Nos sommes nous aussi victimes de cette arnaque, nous n'avons jamais rien payé et nous en sommes aux "menaces" téléphoniques.

Nous avons lu avec attention le lettre de M Jean Jacques Fournials et nous sommes intéressés par un éventuel courrier de sa part sur la suite de cette affaire.

Par **olivier59130**, le **23/09/2014** à **11:16**

Bonjour,

Je suis moi même victime de cette société.

Cela fait trois ans que je reçois des courriers de relance.

j'ai été relancé ce jour par téléphone, une société de recouvrement "SOFEM" basée à Madrid. Il me réclame 1900 €.Je ne paierai pas.

Je suis de Lille, si certains d'entre vous sont de la région, je suis intéressé de connaître les démarches effectuées et auprès de qui en local?

Merci et bon courage

Par **idoine59**, le **13/10/2014** à **14:46**

Bonjour,

Mon entreprise est proche de Lille .

Egalement victime de cette arnaque. Existe t il une association de victime pour mener une action conjointe ?

Les autorités refusent de prendre ma plainte (en tout cas dans ma ville) au motif que je n'ai pas subi de préjudice à ce jour (puisque je n'ai rien payé) . Est-ce normal de refuser de prendre ma plainte ?

Merci de vos réponses .

Par **olivier59130**, le **16/10/2014 à 11:50**

j'ai reçu un recommandé de ces voleurs.

J'écris à la DGCCRF de Lille, à la chambre de commerce et je saisis le bureau du procureur.

Affaire à suivre

Par **wobistdu**, le **18/10/2014 à 14:23**

suis dans le même cas que vous. J'ai une lettre recommandée qui m'attend à la poste. Je pense que cela vient d'eux. Je n'irai pas la rechercher, comme je n'ai pas répondu à leurs messages téléphoniques, ni à leurs lettres (je les renvoie en tant que courrier refusé, à chaque fois). Au démarrage de cette embrouille (j'ai cru à un courrier officiel de CCI), je leur avais signifié, par plusieurs mails, qu'en tant que professionnel médical, je ne pouvais pas avoir de publicité quelconque dans un annuaire. Ils n'en ont rien fait.

Je m'associe si démarches conjointes

Par **dopahuma**, le **19/10/2014 à 09:39**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que vous tous. Ils me relancent par courriers simples depuis début 2013, j'ai ensuite eu un appel téléphonique la semaine dernière par leur soit disant service contentieux, me proposant un protocole d'accord, à savoir payer l'équivalent d'une seule année de parution (997€) pour faire annuler le contrat. J'ai également reçu ce protocole d'accord en recommandé ET en courrier simple il y a 2 jours. Je ne sais plus quoi faire, je n'en peux plus. Je serais à la limite d'accepter ce protocole pour qu'ils arrêtent de me harceler, mais sans même être sûre qu'ils le fassent réellement !

Voilà où peut nous mener une simple erreur d'inattention....

Que feriez-vous à ma place ?

Par **wobistdu**, le **19/10/2014 à 16:55**

rien...

Par **Me Baptiste Nicaud**, le **20/10/2014 à 01:46**

Bonjour,

Il est conseillé de ne pas payer. En effet, de nombreux clients se sont fait avoir et ont peur, voire sont usés par la lettres reçus. Néanmoins, en opportunité, un contentieux en France, seul obligeant à un potentiel règlement, ne serait pas rentable pour ces entreprises et ces dernières n'iront donc pas entamer une procédure à l'encontre des "non-payeurs".

Par **dopahuma**, le **21/10/2014** à **08:36**

Bonjour,

Merci d'avoir pris le temps de me répondre.

N'ayant pas donné de réponse à leur protocole d'accord, ils vont certainement me rappeler d'ici peu. Que me conseillez vous de répondre? Je suis à court d'arguments et je me laisse très vite embobiner car ils me rappellent sans cesse que c'est moi qui suis en tort.

Dois-je faire appel à un avocat pour m'aider à rédiger une lettre qui leur serait destinée ?

Leurs trop nombreuses relances deviennent lourdes et j'ai bien peur qu'ils ne lâchent rien en continuant de les ignorer.

Par **miki Ppizza**, le **21/10/2014** à **21:20**

Bonjour j'ai été arnaqué par la société industry commerce depuis l'année 2012, il me réclame le règlement de 3000 EUROS jusqu'à ce jour, j'ai envoyé une lettre recommandée pour arrêter cela mais malheureusement ils envoient toujours des factures, je demande à tous les restaurateurs d'envoyer des lettres au procureur de la République française, pour arrêter cette arnaque

Par **Liliounou95**, le **26/10/2014** à **00:59**

Bonjour

Également victime de cette arnaque ce mois de juillet.

Question aux autres victimes est-ce que sur la copie du contrat qu'ils vous ont renvoyé stipule dans l'encadré en bas de page qu'en cas de litige, la juridiction compétente est sur le lieu de l'éditeur (par conséquent Valence, chez eux)

Que sont devenus les anciennes victimes ?

Je suis très angoissée par tout ça, et n'en dors plus la nuit ....

Par **olivier59130**, le **28/10/2014** à **12:21**

Le plus simple est de nous regrouper pour mener une action commune.

Quelqu'un a-t-il une idée sur la façon de nous mettre en contact (création d'un groupe, pétition sur internet.. ?)

Pour info, après la réception du recommandé, j'ai écrit au proc, à la DGCCRF et président CCI, à suivre...

Par **seb 35**, le **30/10/2014** à **10:57**

Bonjour à tous je suis également victime de cette arnaque, en ce qui me concerne j'ai pris la décision de ne pas tenir compte de leurs courriers, je ne paierai JAMAIS .....

Par **georgette1**, le **05/11/2014** à **16:19**

Arnaquez l'arnaqueur: je vous invite à renvoyer des courriers vides (ou avec un mot doux) à l'adresse où il fallait renvoyer le formulaire de souscription:

REPONSE PAYEE / REPLY PAID

France

ECG

DGM - OPS / AUTORISATION 0044

95919 ROISSY CH DE GAULLE CEDEX 9

France

Cela va lui doper ses frais postaux, l'obliger à changer l'adresse sur tous ses courriers de sollicitation frauduleuses; au pire tous ses courriers seront refusés par la poste ... ça va l'occuper pendant un bon bout de temps.

Et si l'adresse change n'hésitez pas à remettre en ligne la nouvelle pour que l'on puisse continuer à lui pourrir la vie! Chacun son tour.

Par **audreydem**, le **07/11/2014** à **10:03**

bonjour, quelqu'un à une copie du formulaire envoyé svp, car moi je l'avais lu, et il n'y était pas fait mention de prix contrairement à leur duplicata ??? merci

Par **Gouttieres**, le **14/11/2014** à **19:05**

De Terrebonne, notre compagnie reçoit également des lettres depuis 2012 - Je n'ai rien payé à date et nous ne voulons pas non plus rien payé ; Je veux m'assurer que je ne suis pas la seule et que nous n'aurons pas de problèmes plus grave... ils mentionnent que notre dossier sera transféré à une compagnie de recouvrement internationale....

Par **Chauvelot**, le **28/11/2014** à **08:40**

Je reçois depuis quelques temps et la dernière ce jour 28/11/14 des relances de factures pour



997€.

Comment endiguer cela ?  
merci de votre aide

Par **nadege7475**, le **16/12/2014 à 16:49**

Bonjour, je me suis faite avoir également.

J'ai un mec qui m'a téléphoné aujourd'hui de valence (Espagne) pour me faire peur. Il parlait très bien français. Je lui ai dit que je n'ai jamais reçu aucun courrier ... Il m'a dit que j'étais de mauvaise foi (la bonne blague !!!) mais rien ne prouve que j'ai reçu leur courrier. Ils vont m'envoyer une mise en demeure en accusé de réception. Je pense que c'est toute la même entreprise, ils se font passer pour des hommes de loi mais ce sont des merdes ! le numéro c'es +34 6 82 36 47 39 : ne décrochez pas. C'est un portable. Depuis quand les huissiers vous appelle avec un portable. C'est des mafieux. Il ne faut pas se laisser faire. Je vais aller déposer une plainte pour publicité mensongère et arnaque. Je ne comprend pas que nous ne soyons pas mis en garde contre ces pourris. Ca me rassure de voire que je ne suis pas la seule dans cette situation. Bonne soirée

Par **harfang**, le **07/01/2015 à 11:43**

bonjour, je m'ajoute aux nombreuses plaintes contre l'arnaque INDUSTRY ET COMMERCE. notre association culturelle a but non lucratif en est victime. Par erreur nous avons signé croyant qu'il s'agissait d'une inscription sur un annuaire National!!! sans voir les 997 euros demandes pour une inscription virtuelle avec un CD Rom! Nous avons écrit pournous decommander et nous excuser, disant que notre association a but non lucratif ne pouvait payer cette somme et on a renvoyé le CD! ils n'en ont pas tenu compte et depuis au moins 6 rappels avec des sommes augmentées a chaque fois! a présent 2014 euros! récemment une personne disant etre un expert pour tenter de regler le litige m'a téléphoné, disant que si je payais les 1000 euros du debut ils s'arrêteraient de nous harceler!!! incroyable! sinon ils porteront plainte contre nous, a nos frais!!! bien que je comprenne qu'il s'agit d'une arnaque je suis quand même inquiète!! je vais porter plainte a la gendarmerie ce jour sur les conseils de la répression des fraudes, mais la difficulté réside dans le fait qu'ils sont à l'étranger....Je lis vos conseils.

Vous pouvez vous rapprocher de nous su [nausica.m@aliceadsl.fr](mailto:nausica.m@aliceadsl.fr)

Courage, ensemble on va y arriver!

Par **yeti87**, le **15/02/2015 à 14:08**

garagiste Haute-Vienne

bonjour à tous je suis également victime de cette arnaque.J'ai reçu depuis quelques jours une mise en demeure avec AR. Je ne sais plus quoi faire. Le 12 02 15 un nouvel envoi avec AR m'a ete adresse j'ai refuse ce courrier. Ai-je bien fait? Moi aussi, je pense que c'est une belle

arnaque. Que dois-je faire.

Par **wobistdu**, le **21/02/2015** à **23:40**

Oui vous avez bien fait. Moi j'ai refusé tous les courriers, ne suis pas allé chercher la lettre recommandée, n'ai pas répondu à leurs messages et je ne suis plus importuné depuis. C'est la bonne méthode

Par **rdf**, le **25/02/2015** à **09:00**

Je suis également victime des ces gens y a t il une association qui regroupe les plaignants  
Merci de me répondre

Par **efeb34**, le **25/02/2015** à **11:29**

De Béziers dans le 34

Merci pour vos témoignages et plus particulièrement à L'Inspecteur expert Jean-Jacques Fournials pour tous ces détails techniques.

Je me sens beaucoup moins seul face à cette bande d'escrocs que sont Commerce & Industry.

Comme vous un beau matin j'ai signé et renvoyé ce que je pensais être une mise à jour de la CCI de ma ville en septembre 2011 (erreur d'innatention).

Quand j'ai reçu une facture de 997 € pour une insertion dans un annuaire international j'ai halluciné moi qui ai une activité très locale .

De bonne foi j'ai contacté C+I par mail en leur expliquant que c'était une erreur, je les ai même joint par téléphone bref ils n'ont rien voulu savoir.

Depuis je recevais régulièrement du courrier que j'ouvrais même pas, a peu près une lettre par an .

Changement de tactique de C+I mi-février 2015, une certaine Mme Dell de Legal Department service contentieux de C+I( n° de tel:0034 609 41 33 38 ) me dit que c'est très grave que je leur dois 3000€ ! Mais que l'erreur est humaine et que si je leur verse les 997€ en trois chèques l'affaire est close ( Ben voyons !).

Jusqu'a présent je n'ai pas payé le moindre centime à ces escrocs internationaux et je n'ai pas l'intention de commencer aujourd'hui.

Après avoir lu vos réactions sur ce site j'ai même rappeler cette chère Mme Dell et je lui ai dit texto que la meilleure solution pour solder l'affaire ce serait qu'elle roule en forme de cône mon bon de commande signé et qu'elle se l'enfonce dans le c..

Vous auriez dû entendre sa réaction c'était trop bon .  
Je sais c'est pas bien, mais quel pied ! Je gagne ma vie honnêtement moi.  
N'ayez pas peur! Lachez vous ! Ils ne peuvent rien contre nous ils n'iront jamais en justice pour nous obliger à payer.  
Ensemble on est plus fort.

Par **RISTORANTE**, le **13/03/2015** à **14:08**

bonjour à tous,

je suis moi aussi victime de ces arnaqueurs (une autre société utilisant les mêmes méthodes, FRANCE ANNUAIRE, envoie le même type de courrier, en demandant 998 euros).  
Pensant remplir un simple questionnaire administratif, je me suis retrouvé avec des relances de facture pour frais d'insertion. En effet on se retrouve inscrit sur un site internet bidon, sans aucune retombée commerciale, et avec un CD-ROM: cela ressemble à une mauvaise blague!  
I + C Industry + Commerce utilise toutes les filouteries que leur permet le droit espagnol pour tromper des clients hors d'Espagne: malgré les relances à répétition, **IL NE FAUT PAS PAYER**, car en faisant ainsi vous reconnaissez avoir souscrit à leur offre, en plus ils n'ont d'autre moyen que l'intimidation pour vous contraindre à les payer.  
**NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE, NE LEUR DONNONS RIEN, PAS MEME UN EURO!**  
Pour votre info, je vous envoie la copie du courrier A/R que je leur ai fait parvenir.

Par **RISTORANTE**, le **13/03/2015** à **14:11**

COPIE DE COURRIER A/R à LEUR ENVOYER

"

Service Clientèle  
I+C  
PORTAL EMPRESARIAL, S.L.  
Calle Mayor N°4, 3°, 4a  
E-46980 PATERNA  
Espagne

RECOMMANDE AVEC A.R

Référence :

Madame, Monsieur,

Suite à votre dernier courrier demandant un paiement de 997 euros, je vous confirme mon refus de régler une quelconque somme à votre société et vous demande de suspendre toute publication d'une quelconque donnée de mon entreprise sur tous les supports utilisés par votre société ou un de vos éventuels tiers.

Votre société utilise une méthode frauduleuse et exerce une tromperie manifeste en présentant de façon ambiguë une simple vérification d'adresse dans un annuaire sans aucune retombée commerciale et en la faisant passer pour un enregistrement officiel de l'Administration.

De plus, après m'être informé sur votre entreprise, j'ai découvert que vous faisiez déjà l'objet de nombreuses plaintes en escroquerie pour ce type de démarche. Il suffit de consulter les nombreux blogs sur internet témoignant des méthodes frauduleuses que vous utilisez.

Toute éventuelle relance de votre part restera sans réponse, cette lettre vous ayant déjà répondu.

Bien cordialement"

**Par Pouy du 64, le 15/04/2015 à 00:07**

Bonsoir à tous,

En ce moment, je les cumule, non seulement je reçois la semaine dernière une facture de Industry+commerce, mais en plus, je viens de recevoir en début de semaine une seconde arnaque française siégeant à Strasbourg intitulée Annuaire FR SARL condamnée récemment, mais qui ne se dégonfle pas car elle a changé d'adresse et se situe à Paris, Capitale des Mafieux.

Reniflant à pleins naseaux la grosse entourloupe surtout avec les montants qu'ils nous demandent, je me décide à taper les 2 intitulés sur INTERNET, et Oh soulagement quand grâce à vous tous et vos commentaires forts éloquentes, je découvre la tromperie. Du coup, dare,dare, je prends tous les papiers, je les découpe en confettis et en ferais de même avec les relances suivantes.

Merci à vous pour vos infos concernant les relances téléphoniques, et surtout ne vous inquiétez pas, les poursuites s'estomperont lentement, car j'ai déjà essuyé les plâtres avec une société installée ( soit-disant) en Allemagne ( 2010 ), comme quoi, dès qu'on baisse la garde, on se fait encore surprendre.

**Par caroline j, le 07/05/2015 à 16:05**

Bonjour,

Même problème rencontré mes beaux parents commerçant ont signé en 2012 un doc pensant qu'il s'agissait d'une actualisation des données de la CCI et il reçoivent maintenant des relances et des appels leur demandant de payer.

Que faire car ils menacent de faire passer les huissiers?

**Par parispass, le 10/05/2015 à 11:18**

bonjour, de paris.

Meme processus que tous precedemment. mon affaire debute 2012, je crois. bref j'arrive au mois de juillet 2015 a terme de leur fameux contrat de trois ans. je n'ai jamais rien payé j'ai eu les meme relance que vous de zurich. de surcroit mon notaire va cloturer ma société et donc passer l'annonce au Journal Officiel. je vous donnerais suite lorsque l'ensemble sera bouclé. **NE FAITES PAS DE CONFETTIS AVEC VOS COURRIERS ET RELANCES.** constituez et conservez votre dossier en cas de procedure.

Par **parisspass**, le **10/05/2015 à 11:38**

si je vous parle du journal officiel c'est parce que tout commence ici. c'est une arnaque classique dite "arnaque a la petite annonce" .

Ouvrez une société quel qu'elle soit et vous allez recevoir ce type de courrier. Mais celle de commerce et industry est bien faite et trompeuse. meme la caligraphie du préimprimé de maj de vos données n'as pas ete choisie au hasard.

Zurich : les relances viennent de la bas. et pourquoi? sucursalle? cabinet d'avocat? simple "boite aux lettre ? ou pourquoi pas... tete pensante du reseau?

Ca fait 3 ans que j'attends la fin du fameux contrat. je vous donnerais des nouvelles. si il faut regrouper et mediatiser alors il faudra.

Par **david341**, le **22/05/2015 à 22:22**

salut efeb34 et tout les autres, moi aussi je suis de la région de beziers et moi aussi j ai signé daté et tamponé ce fameux document pansant que c était pour le changement d adresse de mon commerce.

Depuis 2011 je reçois des relances de CI que je renvoie aussitot a l expéditeur pensant que c est une arnaque ,mais il y a 3 semaines j ai reçu un coup de telephone de cette fameuse MD DELL du service contancieux, elle me dit que je dois 3000 euros a CI et que pour faire un arrangement elle réduit la somme a 997 euro

je n en crois pas mes oreilles,j ai alors pensé que j ai du faire une bêtise car elle me renvoie par mail le document et effectivement c est bien ma signature.

Elle me propose alors un paiement en 3 fois,je lui répons qu en 4 fois ce serais mieux pour ma trésorerie et comme j étais désespéré au telephone elle me dit :vous n auriez jamais du recevoir cette lettre elle ne vous conserne pas du tout

Bref toute gentille et moi dégouté de devoir cette somme par bêtise.

j étais en train de préparer les cheques lorsque j ai eu l idée de verifier sur le net qui etais cette entreprise et la <sup>^</sup>soulagement<sup>^</sup> lorsque je suis tombé sur votre forum.

Maintenant je vais suivre votre conseil et porter plainte au pres du procureur de la république

Par **Jeremca**, le **08/06/2015 à 20:15**

Bonjour, je suis également victime de cette arnaque. J'ai reçu cette semaine une lettre en recommandé me demandant de payer la somme 997€.

Ce n'est pas la première lettre que je reçois de leur part et je ne leur ai jamais versé un centimes !

Mme DELL m'a également contacté par téléphone et m'a proposé de payer en 3 fois comme vous.

Comment arrêter tout ça ?

Cordialement.

Par **david341**, le **09/06/2015 à 10:43**

Salut Jeremca, pour ma part j'ai porté plainte auprès du procureur de ma chambre de commerce ainsi qu'auprès de la Dgccrf et j'ai envoyé un mail à Md Dell pour lui indiquer que je ne répondrais plus à ces mails et à ces coups de fil et également aux recommandés comme la plupart d'entre nous faisons.

Par **cami13000**, le **11/06/2015 à 08:47**

bonjour ,

Pour ma part c'est pareil victime de cette arnaque , je viens de recevoir un courrier par recommandé dernier mais de paiement me demandant de payer pour une facture de 1994 euros du 29/07/2014, sous peine d'être attaqué en justice, que dois je faire? dois je laisser courir? je vais dès ce matin envoyer le courrier en recommandé pour demander l'annulation de mon contrat

Par **Liliounou95**, le **11/06/2015 à 10:19**

Refuser les recommandés. Ignorer les relances. Je suis en contact avec des victimes de la même société et c'est ce qu'ils m'ont conseillé de faire . L'un d'entre eux leur a envoyé un recommandé pour stopper le contrat et les futures publications.

Au bout de 3 ans de relance (durée du contrat) plus de courrier plus de nouvelles.

Faire le mort semble être la meilleure solution.

Par **Kriskris**, le **07/08/2015 à 22:39**

Effectivement soulagement en lisant ces 3 pages de messages ! Relance aujourd'hui par téléphone de 997 euros. incroyable après 3 ans ! Je pensai qu'ils m'auraient oublié. j'ai meme failli payé tellement ils sont forts! On se dit 1000 euros a la place de 3000 et hop on en parle plus. Mais non apparemment il faut les ignorer, stopper leur numéro sur notre portable pour devenir injoignable. Je pense que cela va marcher. Je vous tiendrais au courant car j'arrive au bout des 3 ans, et ils n'ont eu aucun centimes de ma part pour l'instant. TENEZ BON

Par **Celine1177**, le **24/05/2016** à **16:06**

Je suis sidérée du nombre de personnes concerné par cette arnaque et de la pugnacité de cette entreprise.

Je m'apprêtais à payer les 997 euros suite à l'envoi en recommandée d'une mise en demeure de paiement lorsque je suis tombé sur ce forum.

Je vous tiendrais au courant des suites s'ils me rappellent. Je les attends bien évidemment de pieds fermes...

Par **jdnovel**, le **27/06/2016** à **11:57**

Bonjour à tous

Je suis à nouveau harcelé par cette société et j'envisage une action judiciaire

Pour que celle ci soit efficace elle doit être mener collectivement

Pour les personnes concernées merci de me joindre pour constituer un groupe ou une association afin de mener cette action judiciaire rapidement

JDnovel

Par **Vero59**, le **02/10/2016** à **17:20**

IDEM. Médecin en cabinet libéral, j'ai reçu en juillet 2013 un formulaire à renvoyer de Industry+Commerce. by PORTALEMPRESARIAL SI. Croyant qu'il s'agissait d'un document de la CCI, j'ai renvoyé le papier.

Puis nombreux courriers reçus pour payer au final 2412€ (2\*1206€). Me rendant compte alors de l'arnaque..je n'ai jamais payé.

Après plusieurs courriers, j'ai reçu ce 21/09/16, un courrier de mise en demeure.

Quelques jours plus tard, un appel téléphonique sur mon portable d'une société de recouvrement, via un appel de portable (toujours le même d'après les autres post) le +34 6 82364739. N'ayant pas répondu, j'ai eu un message d'une personne, avec un bon français, qui a tenté de me mettre la pression pour que je paye ou que j'appelle.

Je n'ai pas payé, ni rappelé.

La lecture de ce forum me confirme qu'il ne faut rien faire.

Je vais sûrement faire un courrier à la DCCGRF.

A suivre

Véronique du 59 à Lille

Par **HugoB**, le **07/10/2016** à **12:19**

Bonjour,

Je travaille pour un cabinet de recouvrement et suite a une verification des contrats de cette societe, la dette est bien eligible. La demarche commerciale reste execrable, mais il y a une faille dans le systeme, la DGCCRF ne peut pas agir vu que la societe est basee a l'etranger. Par contre leur contrats mentionnent bien le mot commande en gras, et le prix en gras. Aujourd'hui ils ont decide d'envoyer aux debiteurs des injonctions de payer et ce par voix d'huissiers (vu que la dette est reconnue valide). Sur le site de la DGCCRF il est bien mentionne que sur certains cas (ceux des concurrents a Portal Empresarial, qui eux dépassent la limite de la legalite avec des logos qui pretent a les confondre avec des entites publiques)le juge condamne les societes de publications, mais que dans d'autres cas (et Portal Empresarial se prevaut d'etre dans cette tranche la) les juges condamnent les debiteurs a payer leur dette, je reprend les mots de la DGCCRF ( vous pouvez verifier sur leur site internet) : "Trois techniques d'approche observées dans un premier cas, la prestation n'est pas conforme aux attentes et n'occasionne aucune retombée financière ou publicitaire tangible mais le consentement du professionnel a été recueilli de manière régulière, avec des clauses de contrat claires et lisibles. Le caractère « frauduleux » de l'opération est difficile à démontrer."

et "Plusieurs tribunaux ont annulé de tels contrats et attribué des dommages et intérêts aux victimes. **À l'inverse, de nombreux tribunaux déboutent les plaignants au motif qu'une lecture suffisamment attentive du document envoyé aurait dû leur permettre de comprendre qu'il s'agissait d'une proposition contractuelle.**"

Si vous avez signe et tamponne ce document et que vous etes toujours gerant et solvable, il vaut mieux entrer en mediation et negocier votre dette, plutot que de les enrichir en leur payant la totalite plus les frais de recouvrement et les frais judiciaires une fois la procedure judiciaire enclenchee.[s]/[s]

Par **Nikos3296**, le **28/11/2016** à **16:50**

Bonjour,

Donc au final, si on a signé et que effectivement on ne voulait pas de cette prestation, que faut-il faire ?

Payer la première année sachant que j'ai envoyé plusieurs recommandés avec AR pour annuler les autres années ?

Ou laisser courir ?

Merci de votre réponse

Par **bea63**, le **13/12/2016** à **13:56**

Bonjour,

Victime comme tout le monde de cette même arnaque, sollicitée aujourd'hui par téléphone par M. Hubert Bertrand, (similitude des propos tenus par M. Hugo B. dans son post ci-dessus (?)) agissant pour un cabinet de recouvrement Européen situé à... Prague!



3aspects:

- suite à signature, ou non (car je ne me souviens pas d'avoir signé ce document), aucune adresse ne figure sur contrat pour le dénoncer si nous avons voulu en temps et en heure le faire (enveloppe jointe visiblement)... Seules les relances contenaient une adresse.
- déjà ils prétendent avoir envoyé une plaquette de "l'annonce à paraître", qu'ils fournissent lors des relances. JAMAIS je n'ai reçu de plaquette d'édition. Auquel cas bien entendu, on aurait pû s'inquiéter...
- dernier point, je m'aperçois en plus que les données qui figurent sur leur soit-disant contrat puis plaquette de parution sont fausses. Ils mettent le n° fax et non de telephone et sans le 0.

Comme la plupart je n'ai jamais rien réglé mais j'ai jamais fait aucun recommandé non plus. En cas de poursuite au tribunal par ces escrocs ces points sont-ils valables?

Dans les posts de 2014, certains ont-ils eu des poursuites?

Par **Titi12**, le **02/02/2017** à **10:18**

Bonjour,

Président d'une association sportive, je me suis fait avoir en 2013 avec ce fichu papier... Beaucoup de courriers reçus, auxquels je n'ai pas répondu, dont des mises en demeure. Un mail reçu en 2014 et c'est tout.

Puis aujourd'hui ça recommence mais avec des mails et appels téléphoniques chaque jour... Depuis, l'association n'existe plus donc je ne sais pas si je risque encore quelque chose...

Je n'ai jamais lu de "FIN" a tout ceci sur internet...

Des personnes ont elles eut de réels soucis avec ces escrocs ?

Par **Minette 85**, le **15/02/2017** à **14:45**

bonjour

je suis dans le même cas que vous tous depuis juin 2013

relance par courrier et rien depuis 3 ans seulement depuis 2 mois appel téléphonique de Mr H B qui parle un très bon français depuis un cabinet de recouvrement de Prague avec le même discours que HugoB de Paris avec menaces de transmettre mon dossier à un avocat de Lyon pour poursuites de non paiement plus frais de tribunaux et avocats .

Ou en sont les personnes déjà contactés par téléphone ou ayant reçu une lettre recommandé? et moi aussi je me pose la question si des personnes ont eu des soucis avec ses arnaqueurs?

Par **1Laeti2**, le **13/04/2017** à **13:05**

Bonjour moi aussi j'ai été victime de cet escroc qui crie de diginet.

Et la semaine dernière un monsieur qui travaille dans une agence de recouvrement espagnol ma téléphoner en me disant que si quand il rappelle on n'a pas trouvé de solution et transmettra mon dossier à un centre de recouvrement à Saint-Priest dans le 69. Je ne sais pas non plus exactement ce qu'on risque point je ne comprends pas qu'on pense qu'on ne puisse pas être plus protégé que ça fasse à ce genre d'escroquerie. Est-ce qu'on peut monter un groupe sur facebook pour se soutenir se regrouper et faire face ensemble à cette entreprise ?

Par **Mc25**, le **26/04/2017** à **17:49**

Depuis novembre 2012 je reçois une relance par an environ le montant s'élève à 2991€ En avril 2017. Meme escrot .Industry+commerce Portal EmpresarialSL Paterna Espagne. Cette fois service juridique et contentieux (crédit collection Factoring S.r.o Prague. Comme vous je ne cederai pas mais c'est quand même stressant!! leur but étant de trouver une solution à l'amiable ... Pas eu de coup de fil mais je ne répond pas si numéro inconnu

Par **Lindac**, le **21/05/2017** à **01:04**

Idem pour moi, 2991€ à payer. Mon dossier est à st priest chez des huissiers et je sous l'acquitter de cette dette dans 1 semaine. La gendarmerie ne peut rien faire. Que faire????

Par **jodelariege**, le **21/05/2017** à **09:21**

bonjour ; que faire : relire les 4 pages au dessus de votre message.... hélas personne ne vient dire la "fin" de l'histoire"... ni en positif ni en négatif

Par **Minette 85**, le **23/05/2017** à **15:50**

bonjour aujourd'hui j'ai reçu la même lettre que Lindac avec la même somme et le même délai pour l'acquitter si quelqu'un a vécu ce problème peut il nous répondre je suis désarmé et très en colère envers moi pour mettre laisser berner de la sorte merci de votre aide

Par **Franck Rita**, le **23/05/2017** à **16:59**

J'ai eu le même problème, ne pas payer, à la rigueur dépôt de plainte pour arnaque et harcèlement.  
voir <https://myinfogrefe.fr/arnaque-par-courrier-commerce-et-industrie-registre-des-affaires/>

Par **Lindac**, le **29/05/2017** à **19:57**

J'ai voulu déposer plainte mais la gendarmerie ne peut rien faire car société située en Espagne. J'ai donc appelé les huissiers de st priest qui m'ont dit qu'ils étaient conscients que cette société NOUS (car nous sommes très nombreux d'après ce cabinet...) avait induit en erreur avec leur intitulé du bon de commande, mais avait quand même effectué sa prestation. Donc, les huissiers proposent un règlement à "l'amiable". C'est à dire effectuer un règlement de 1490€. C'est mieux que 2991€ mais encore beaucoup trop!!!  
Quelqu'un est il au même stade que moi? Pourrions nous monter un genre de collectif ensemble? Car d'après les huissiers, nous sommes très très nombreux.  
Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **13/07/2017** à **05:59**

Bonjour à tous les demandeurs,

Hormis que, jusqu'ici, aucun internaute ne soit revenu nous donner des nouvelles, tant dans un sens que dans l'autre, je rappelle que les officines de recouvrement, qui se donnent de grands airs avec fortes menaces, n'ont, en fait, strictement aucun pouvoir. J'invite chacun à lire le dossier relatif à ces officines. Vous saurez alors quelles sont leurs méthodes plus ou moins légales (souvent moins que plus) pour parvenir à leurs fins, ce que vous devez faire face à leurs "menaces" et, surtout, quoi ne pas faire pour ne pas tomber dans leurs filets.

Ce dossier est ici :

**www.experatoo.com**

rubrique "**droit de la consommation**"

post-it "**les officines de recouvrement**"

lien direct : [http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement\\_73116\\_1.htm#.WWbw29SLTYM](http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.WWbw29SLTYM)

Bonne lecture.

Par **Minette 85**, le **13/07/2017** à **11:36**

Bonjour

je viens de téléphoner à Montpellier à Direccte Pôle C DGCCRF

la personne que j'ai eu est bien informé de cette arnaque commerce et industrie et ma bien confirmé que nous sommes très nombreux par contre elle n'a pu me dire de quelle façon peut se terminer cette affaire elle m'a conseillée d'ignorer coup de téléphone et courrier elle déplore également de n'avoir pas eu de nouvelles des personnes qui ont pris contacte

Par **Tisuisse**, le **13/07/2017** à **11:44**

**ignorer coup de téléphone et courrier**

c'est bien ce qui est indiqué dans le dossier, non ?

Par **gama38**, le **13/07/2017 à 15:40**

Pour ma part,j'ai le même problème que tout le monde.  
Mais là, je viens de recevoir une lettre des fameux huissiers de St Priest.

J'ai eu peur !! C 'est exactement ce qu'ils cherchent.

Mais, j'ai appris grâce à vous et a des amis avocats que les huissiers ne pouvaient rien faire tant qu'il n'y a pas eu de décision de justice. C 'est à dire qu'il faudrait que l'entreprise espagnole porte plainte et nous envoi devant le juge, ce qu'elle ne fait et ne fera évidemment jamais! Seulement ensuite après décision de la justice, les huissiers peuvent passer à autre chose que les menaces. Donc **NE PAYEZ PAS**

Cette entreprise frauduleuse a été jugée et à plusieurs reprise et a été condamnée (bien relire le poste (le plus long) de Jean-Jacques Fournials dans les messages précédents) donc leur seul moyen d'action c 'est la pression et uniquement ça.

J 'en suis à ma 1ere lettre d huissiers, on m'a dit que j'en aurai d autres qui suivront en me menaçant mais je dois continuer à faire la morte et je vais pas me priver ! J'arrive déjà pas à payer mon loyer, ils pensent sérieusement que je vais les payer eux !!!?

De plus pour ceux qui sont concerné par ces huissier de St Priest, sachez qu'ils n'ont que des clients (en tout cas beaucoup) de ce genre, donc dans un sens eux aussi n'ont pas une boîte dont ils peuvent se vanter !

En esperant vous avoir apporter quelque renseignement supplémentaire ;)

Par **héloïse10**, le **18/07/2017 à 16:43**

Après plusieurs mois de silence,de la part de Portal Impressarial, après la dernière lettre recommandée que je n'ai même pas cherchée à la poste, je trouve dans ma boîte aux lettres aujourd'hui 18 Juillet cette fameuse lettre de Saint Priest postée le 11 Juillet et me sommant de payer avant le 15 Juillet! n'ayant rien payé depuis 3 ans, je ne suis pas décidée à commencer aujourd'hui. J'ai une très , très petite activité locale (je suis "retraîtée active") et n'ai jamais eu besoin de leurs "soit disant" services. Je n'apporte pas plus de renseignements utiles , mais vos messages m'ont aidée, donc je tiens aussi à témoigner. Et merci à Monsieur Jean-Jacques Fournial pour ces renseignements concrets.

Par **Minette 85**, le **31/07/2017 à 14:47**

bonjour à vous tous  
quelques nouvelles après les lettres de huissier nous arrivons aux coups de téléphone de ces derniers demandant à être rappelé

sinon dossier remis aux tribunaux cela devient très lourd à vivre ces harcèlements commence à être difficiles et pour arrêter tout cela personne ne donne de solution définitive

Par **CHEVALIER FREDDY**, le **28/11/2017** à **19:25**

Bonsoir,

Nous sommes tout comme vous l'objet de cette arnaque par Portal Empresarial, maintenant c'est l'huissier de St Priest qui nous menace. Je viens d'écrire à la DGCCRF je ne sais plus que faire; merci de me dire où vous en êtes et qu'avez vous fait?  
Merci d'avance,

Par **Cyrille6k**, le **12/12/2017** à **12:00**

Bonjour, 1 de plus dans la tourmente de cette boîte d'arnaque. Pour mon assoc ça a du commencer en 2013, vers là..je n'ai jamais réagi ayant pris des conseils sur des forums ou auprès de je ne sais plus quel organisme de défense...et là, je reçois comme plusieurs d'entre vous un courrier des huissiers de St Priest.

Nous pourrions nous organiser ensemble pour se défendre contre cette escroquerie. Je n'ai aucune connaissance en la matière et suis désarmée mais ce sera plus facile si on s'allie, au moins pour partager des recherches de solutions. Ceux qui le souhaitent peuvent me contacter en MP et on pourrait se faire un annuaire et échanger par mail (privé).

Par **ALM89**, le **27/06/2018** à **20:42**

Bonsoir ,

Je suis comme vous . Je recevais depuis 2014 des relances pour régler ce fameux contrat que je n'ai jamais signé !

Jusqu'à Recevoir des courriers avec accusé de réception du fameux huissier de st priest . J'ai contesté par courrier que je n'avais aucun intérêt à faire une publicité en Espagne . Étant dans un institut en Bretagne ! De ce faite j'ai contesté auprès du tribunal de commerce de la commune sauf que je n'ai pas envoyé à temps .

Il y a eut décision de Justine et L'huissier de st priest m'a bloqué la somme de 3759€ pendant 1 mois . J'ai donc pris 1 avocat . Nous allons demander l'original de ce contrat car pour l'instant tout ce qu'ils ont pu me fournir c'est st une photocopie du recto et les conditions sont normalement au verso et là rien . Je pense qu'ils font des montages ou qu'ils falsifient des documents ...

quelqu'un peut il m'aider s'il est passé par là

Merci d'avance

A . Lm